

Champlain et le sort de l'Amérique du Nord française, 1629-1632

Michel De Waele

Number 134, Summer 2018

Dossier Champlain

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88532ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Waele, M. (2018). Champlain et le sort de l'Amérique du Nord française, 1629-1632. *Cap-aux-Diamants*, (134), 21–24.

CHAMPLAIN ET LE SORT DE L'AMÉRIQUE DU NORD FRANÇAISE, 1629-1632

par Michel De Waele

Le mois de juillet 1629 voit les territoires français d'Amérique du Nord tomber aux mains des Britanniques. Le 1^{er}, des Écossais placés sous le commandement de James Stewart, 4^e lord Ochiltree, débarquent à Port-aux-Baleines, sur l'île du Cap-Breton. Certains membres de cette expédition, dirigés par William Alexander fils, poursuivent par la suite leur route jusqu'à Port-Royal, en Acadie, où ils arrivent le 28 juillet. Huit jours auparavant, Samuel de Champlain se voit forcé de remettre l'habitation de Québec à des Anglais menés par David Kirke. La vallée du Saint-Laurent et l'Acadie demeurent sous contrôle britannique pendant près de trois ans.

Plusieurs historiens ont insisté sur les démarches rapidement engagées par Champlain afin que ces territoires soient rendus aux Français et sur les efforts qu'il aurait déployés à cette fin. David Hackett Fischer intitule le chapitre qu'il consacre à la période allant de 1629 à 1632 « Reconquérir la Nouvelle-France. L'épreuve suprême », ce qui traduit bien, dans l'esprit de ce livre, le rôle central qu'aurait joué le fondateur de Québec dans la restitution de ces territoires à la France, et la difficulté



Samuel de Champlain (vers 1574-1635.) (Bibliothèque et Archives Canada, Mikan 2896499).

de l'opération. Comme la plupart des historiens qui l'ont précédé, Fischer s'appuie presque uniquement, pour relater ces événements, sur une seule source, soit le récit que Champlain en a fait, et dans lequel il se donne la part belle. Fischer va même plus loin que son personnage lorsqu'il écrit que, en 1632, « sur les instances de Champlain, l'Acadie fut ajoutée à la liste des territoires que l'Angleterre était contrainte de rendre à la France ». Des

documents diplomatiques conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères de France et aux National Archives d'Angleterre montrent plutôt que Champlain n'a eu aucune influence sur la restitution de la vallée du Saint-Laurent à la France et qu'il était prêt à laisser l'Acadie aux Écossais.

La prise de Québec par les frères Kirke et l'installation des Écossais en Acadie se produisent dans le cadre d'une guerre anglo-française commencée en juillet 1627. Les Anglais envoient alors une escadre vers La Rochelle afin d'offrir leur aide aux protestants français qui, selon eux, étaient menacés par Louis XIII. Cette expédition tourne cependant au désastre, alors que les hommes de Charles 1^{er} sont expulsés *manu militari* de l'île de Ré sur laquelle ils étaient débarqués. Leur retour en Angleterre permet aux forces de Louis XIII de mettre le siège devant La Rochelle qui capitule au bout d'un an de souffrances (septembre 1627 – octobre 1628). La chute de la ville amène les deux royaumes à négocier la fin du conflit qui est conclue à Suze le 24 avril 1629. Une des clauses du traité fait référence aux corsaires qui sont en mer et qui ne peuvent être prévenus de la cessation des hostilités. Il est donc prévu que tout événe-

ment se produisant à l'intérieur d'une période de trois mois après la signature de la paix sera considéré comme nul et non avenu. La prise de Québec par les Kirke, qui avaient obtenu des lettres de marque de Charles 1^{er}, tombe sous cette clause.

Amené en Angleterre par ses vainqueurs, Champlain serait allé trouver immédiatement Charles de L'Aubespine, marquis de Châteauneuf, l'ambassadeur français chargé de veiller à l'application du traité de Suse, afin de lui relater les événements survenus outre-Atlantique. Au terme de cette discussion, écrit Champlain en 1632, Châteauneuf serait allé trouver le roi Charles 1^{er} pour lui demander la restitution de Québec. Le souverain anglais lui aurait donné « toute bonne espérance de rendre la place », et tous les biens sur lesquels les Kirke avaient mis la main. Champlain reste par la suite cinq semaines auprès de Châteauneuf, profitant de cette période pour donner plusieurs documents au représentant français afin de l'aider dans sa tâche, dont « une carte du pays pour faire voir aux Anglais les découvertes et la possession que nous avons prise dudit pays de la Nouvelle-France ». Il demande finalement son congé et traverse la Manche. De retour en France, après avoir salué le roi et le cardinal Armand Jean du Plessis de Richelieu, il aurait présenté aux membres de la

Compagnie des Cent-Associés tout ce qu'il y avait à faire afin de récupérer les territoires perdus. Peu après son arrivée à Paris, le médecin André Daniel aurait été envoyé à Londres avec instruction de demander à Châteauneuf qu'il réclame la restitution de la Nouvelle-France et de l'Acadie. Charles 1^{er}

aurait alors accepté de rendre la première, mais sans dire mot de la seconde. Des historiens comme Marcel Trudel et David Hackett Fischer datent cette réponse du 11 février 1630.

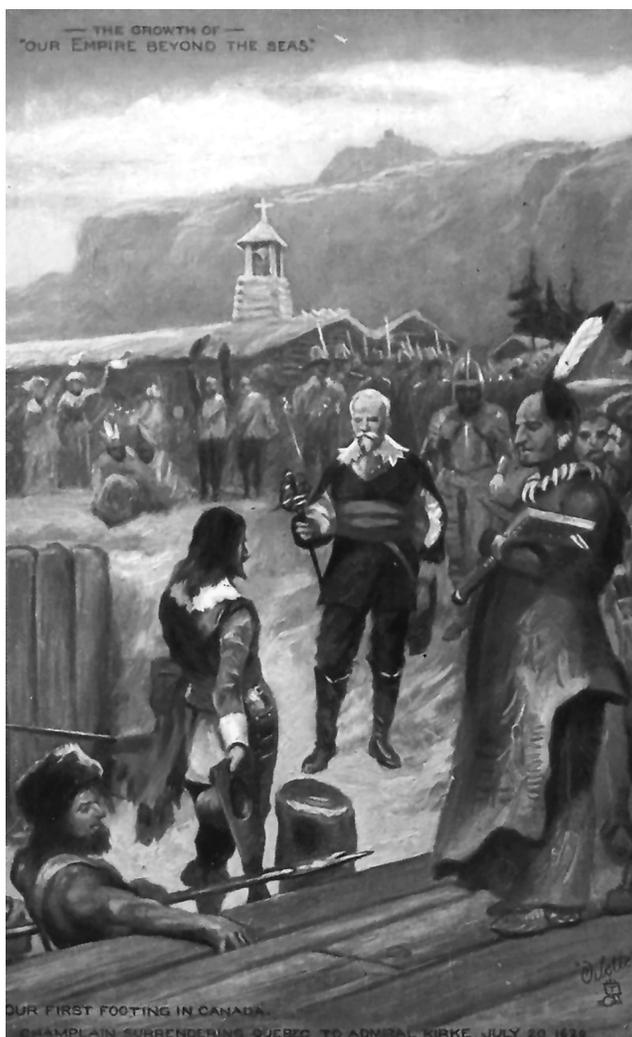
Lorsque Champlain débarque sur le sol anglais, le 27 octobre, la nouvelle de la prise de Québec était déjà parvenue aux oreilles de Châteauneuf. Richelieu

Champlain n'arrive à Londres, l'ambassadeur informe le ministre qu'il avait abordé la question du Canada avec Charles 1^{er} qui lui aurait alors dit : « Je suis mari de ce qui est arrivé au Canada, mais que j'en aie la certitude, j'en ferai donner entière satisfaction au Roy mon frère ».

Au début du mois de novembre, Louis XIII ordonne à nouveau à son ambassadeur de réclamer ses territoires d'Amérique, ce qui incite Châteauneuf à se tourner vers Champlain pour lui demander de fournir « les noms des lieux et côtes que je devais prétendre appartenir au Roy et lui devaient être restituées ». À la grande surprise de l'ambassadeur, Champlain s'exécute, mais sans mentionner l'Acadie et le Cap-Breton, se contentant, écrit Châteauneuf au cardinal de Richelieu, « que nous ayons liberte d'y aller pescher ». Cette position aurait incité l'ambassadeur à chercher plutôt avis auprès de Guillaume de Caën. Dans la minute d'une lettre datée du 21 novembre, Châteauneuf affirme s'être servi « des cartes et des avis du sieur de Caen et a demandé en mesme temps la restitution du Cap Breton et de port Royal afin de ne point laisser de guerre ».

LES REVENDICATIONS DE CHÂTEAUNEUF

Dans un mémoire déposé le 1^{er} décembre au Conseil du roi d'Angleterre, Châteauneuf revendique le retour à la France de « tous les lieux et places qu'ils y ont occupés et habités depuis ces derniers mouvements, et particulièrement la forteresse et habitation de Québec, côtes du Cap Breton, et Port Royal ». La réponse de Charles 1^{er} ne se fait pas attendre. Le



« Champlain livre la ville de Québec aux frères Kirke, juillet 1629 ». Carte postale « oilette » de Raphael Tuck & Son, Angleterre, n° 9147, d'après un dessin de R. Caton Woodville, fils. (Coll. Yves Beauregard).

lui avait envoyé le 9 octobre une lettre l'informant de la situation et lui donnant instruction d'exiger la restitution de la Nouvelle-France, le débarquement des Écossais en Acadie n'étant pas encore connue à Paris. Dans une lettre que Châteauneuf adresse au cardinal le 28 octobre, soit avant que

5 décembre, Châteauneuf est prévenu que Charles 1^{er} entend ordonner que l'habitation de Champlain soit remise aux Français dans l'état exact dans lequel la place se trouvait lorsque les corsaires anglais s'en étaient emparés. L'ambassadeur transmet la nouvelle le jour même à Louis XIII, mais en faisant remarquer qu'« il y a quelque chose d'ambigu et qui n'est assez expliqué touchant le délaissement du Cap Breton et Port royal », et qu'il entend éclaircir ce point.

Châteauneuf savait depuis ses premiers échanges avec les autorités anglaises que la restitution de Québec n'allait pas poser de problème, les Kirke s'en étant emparés par la force en temps de paix. Mais il savait aussi que le sort de l'Acadie ne serait pas réglé aussi facilement. Dans une lettre datée du 18 novembre, il informe Richelieu que les Écossais considèrent comme parfaitement légale la prise de ce territoire. Non seulement, disent-ils, en avaient-ils exploré les côtes avant les Français, mais ces derniers, après s'y être établis en 1604, l'auraient abandonné quelques années après la fondation de Québec, ce qui aurait permis à Alexander et ses hommes de s'installer pacifiquement dans un territoire vide. Un principe de droit romain, le *res nullius*, stipule alors que toute terre inexploitée demeurait propriété collective de l'humanité jusqu'à ce qu'elle soit mise à profit, généralement par le biais de l'agriculture. La première personne à utiliser la terre en devenait son propriétaire. Se basant sur le *res nullius*, les Écossais prétendent donc s'être installés sur un territoire inoccupé et inexploité, qu'ils pouvaient donc revendiquer en toute légalité. Comme l'écrit Châteauneuf en février 1630, ils ne voient pas pourquoi ils devraient rendre l'Acadie et Port-Royal aux Français, « voulant dire qu'étant côtes déshabitées par les Français, qu'ils ne les ont prises sur eux et ainsi qu'il leur a été libre d'y descendre ».

Selon les Écossais, la prise de possession de l'Acadie, contrairement à celle de Québec, ne peut pas être considérée comme un acte de guerre, les Français ayant abandonné volontairement leurs droits sur la région. De plus, leur installation à Port-Royal, a été suivie par la reconnaissance de la souveraineté de Charles 1^{er} sur ce territoire par un chef amérindien. Le 22 février



Portrait de Charles de L'Aubespine, marquis de Châteauneuf (1580-1653), ambassadeur et politicien. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_de_L%27Aubespine#/media/File:Charles_de_L%27Aubespine_by_Pierre_Daret.jpg).

1630, un sujet anglais signale d'ailleurs à l'un de ses compatriotes l'arrivée à Londres « du roi, de la reine et du jeune prince de Nouvelle-Écosse » qui seraient venus rendre hommage au roi d'Angleterre et se ranger sous ses lois en échange de sa protection contre les Français. Claude de Saint-Étienne, seigneur de la Tour, qui commandait les rares Français qui résidaient dans la région à l'arrivée d'Alexander, a également reconnu la souveraineté de Charles 1^{er} qui lui aurait accordé en retour des terres et un titre de baronnet. Malgré les revendications françaises, Charles 1^{er} continue d'appuyer Alexander. Le 13 mai 1630, il le remercie pour ses efforts visant à réduire ce territoire sous son obéissance et l'invite à poursuivre son entreprise qu'il

présente comme « un des plus estimés services qui lui ait été rendu » depuis le début de son règne.

Châteauneuf ne peut envisager que la guerre anglo-française de 1627-1629, qui s'était terminée par une déroute anglaise au large de La Rochelle, se solde par une perte de territoire en Amérique du Nord. Rappelé en France au printemps 1630, il écrit qu'« il serait honteux a la France d'avoir perdu quelque chose par cette dernière guerre ». Inlassablement, il insiste afin que l'Acadie soit restituée à Louis XIII, ce qui retarde la rétrocession de la vallée du Saint-Laurent sur laquelle tous s'étaient entendus. Les représentants anglais en poste à Paris se plaignent fréquemment à leur supérieur de son attitude. Alors que de nombreux différends subsistent entre les deux royaumes, Châteauneuf, devenu garde des sceaux en novembre 1630, soutient que leur règlement doit passer d'abord et avant tout par la reconnaissance des droits de son maître sur l'Acadie. Il s'oppose fermement à ce que le sort de Québec et celui de Port-Royal soient considérés séparément, ce que lui proposent régulièrement les Anglais. Au début de l'année 1630, par exemple, il rejette fermement une offre de ses interlocuteurs qui lui suggèrent d'accepter la rétrocession immédiate de la vallée du Saint-Laurent en attendant la fin des négociations sur Port-Royal : « si je me contente de Québec », écrit-il à Richelieu le 21 février, « ils prendront mon silence en acceptation de partie de ma demande pour un consentement de leur possession et que la chose ayant été contestée je me suis contenté de Québec. »

LES VUES DE LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS

L'intransigeance de Châteauneuf déplaît aux actionnaires de la Compagnie des Cent-Associés qui avaient investi d'importantes sommes dans le dévelop-

pement de la colonie laurentienne. En décembre 1630, ils s'entendent avec les représentants anglais présents à Londres afin que la question des territoires français d'Amérique soit amenée au Conseil de Louis XIII par un de leurs membres, le maître des requêtes Jean

de l'Acadie. Son acharnement a finalement raison de ses compatriotes et, à la mi-janvier 1631, les Britanniques sont avertis que le gouvernement français s'attend à ce que Port-Royal lui soit remis en l'état dans lequel il se trouvait lors de sa prise. De guerre lasse,

Champlain, depuis la fondation de Québec, s'est désintéressé de l'Acadie. L'échec de ses propres tentatives d'établissement dans la région, la fragilité de la colonie laurentienne et son attachement très intéressé à ce dernier projet – après tout, il y commandait tout en étant actionnaire de la Compagnie des Cent-Associés – peuvent expliquer pourquoi il aurait suggéré à Châteauneuf de concentrer ses demandes sur la restitution de Québec et de la vallée du Saint-Laurent, pourquoi il aurait été prêt à concéder les droits territoriaux sur l'Acadie aux Britanniques sous réserve de conserver des droits de pêche au large des côtes. Le livre dans lequel il relate les événements de 1629 et leurs suites est écrit alors qu'il est entendu que la France récupèrera Port-Royal. Il n'a alors aucun intérêt à laisser entendre qu'il aurait été prêt à laisser ce territoire aux Écossais. Les sources d'archives diplomatiques présentent une autre version de l'histoire et suggèrent que, si le fait français a pu se développer en Acadie après 1632, c'est grâce à la pugnacité du marquis de Châteauneuf qui s'est battu pour maintenir une stratégie de négociation permettant à la France de récupérer ce territoire et à Louis XIII de sauvegarder son honneur.



La ville de Québec est remise aux Français, illustration de J. Mclsaac dans *Élie de Salvail. 366 anniversaires canadiens*. Montréal, F.E.C., 1930, p. 316.

de Lauson, qui est par ailleurs également directeur de la Compagnie des Cent-Associés. Lauson prend la parole devant les conseillers du roi pour affirmer que le retour de la Nouvelle-France dans le giron royal peut se faire immédiatement, les Français n'ayant à accepter en échange que de rendre aux Anglais certains navires qu'ils leurs avaient pris. Le sort de l'Acadie ferait l'objet de nouvelles négociations ou serait réglé par un arbitre international.

L'ACADIE RÉCUPÉRÉE GRÂCE À CHÂTEAUNEUF

Châteauneuf refuse toutefois d'envisager un tel scénario, et affirme qu'on ne peut traiter séparément les questions de la vallée du Saint-Laurent et

en mars, le gouvernement de Charles 1^{er} accepte « la restitution de Québec au Canada par les Anglais et l'évacuation des Écossais de Port-Royal », une phrase qui indique qu'il n'abdique pas ses droits sur l'Acadie. Dès lors, les négociations s'accroissent, et un accord final est conclu entre les représentants des deux couronnes le 2 avril 1631. Cette entente sera formalisée par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars 1632. Cinq mois après la ratification de ce traité, Charles 1^{er} écrit à ceux qui s'étaient engagés à développer la Nouvelle-Écosse afin de les assurer de la pérennité de cette colonie, malgré la signature du traité de Saint-Germain.

Michel De Waele est professeur titulaire au Département des sciences historiques de l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Michel De Waele, « Honneur national et destin colonial : le sort de l'Amérique française, 1627-1632 » dans *Histoire, économie et société*, vol. 35, n°. 4, 2016, p. 68-84

Michel De Waele et Paul Cohen, « Samuel de Champlain et les autochtones. Construire aujourd'hui sur un rêve inexistant » dans *Le Devoir*, samedi 7 et dimanche 8 avril 2018, p. B11.